

DG-2020-017

Date : 26 mai 2020

AUTORISATION DE LA DIRECTION GÉNÉRALE en vertu de l'article 317 de la *Loi modifiant principalement la Loi sur l'instruction publique relativement à l'organisation et à la gouvernance scolaires*

Objet de la demande : Adoption de la structure administrative des gestionnaires 2020-2021

CONSIDÉRANT le Plan d'engagement vers la réussite de la Commission scolaire des Hauts-Bois-de-l'Outaouais;

CONSIDÉRANT les consultations réalisées auprès des instances concernées;

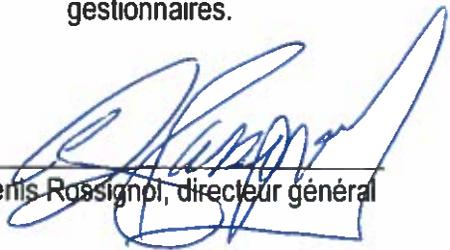
CONSIDÉRANT l'importance de bien supporter et accompagner l'ensemble du personnel dans les démarches d'amélioration pour la réussite scolaire et la persévérance des élèves jeunes et adultes.

Commission scolaire des Hauts-Bois-de-l'Outaouais
En vertu des mesures transitoires du projet de loi 40, article 299

Autorisation du directeur général

Le directeur général autorise :

- Au nom de la Commission scolaire des Hauts-Bois-de-l'Outaouais, la structure administrative 2020-2021 des gestionnaires.


Denis Rossignol, directeur général


Date

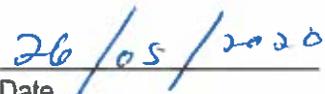
Attestation de l'analyse et de la recommandation

Responsable : Louis-Philippe Larivière
Fonction : Secrétaire général

A. Recommandation du secrétaire général et responsable des achats regroupés contractuels (RARC)

En vertu des considérants ci-haut, le secrétaire général recommande la structure administrative des gestionnaires 2020-2021.


Louis-Philippe Larivière


Date